

# LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

## Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°24 - mars 2019

### A lire dans la Drache N°24 :

- **le grand débat des douaniers est lancé dans les Hauts-de-France afin de recueillir les attentes sociales et salariales des personnels ;**
- **le CTSD reconvoqué le 25 février dernier à la DI de Lille débouche sur un « NO DEAL » ;**
- **le réformisme décomplexé du gouvernement pour mettre à mal les droits des fonctionnaires dans leur projet de réforme de la Fonction publique.**

## Communication à tous les Agents

Suite à la RMIS intersyndicale qui s'est tenue le 26 février 2019 à Lille gares, et à l'instar de l'initiative menée par nos collègues de la DR de Dunkerque depuis février dernier, l'intersyndicale douanière de Lille (CFDT-CGT-UNSA) souhaite recueillir toutes vos doléances concernant les conséquences du BREXIT, mais également en matière de pouvoir d'achat et de conditions de travail (salaires, primes, évolution de carrière, organisation des services...).

Durant les 15 premiers jours de mars, nous proposons donc de rencontrer et consulter l'ensemble des agents de la circonscription de la DR de Lille par le biais de courriels, de RMIS ou de tournées syndicales.

À cette fin, nous mettrons à votre disposition dans vos services des urnes dans lesquelles vous pourrez vous exprimer librement. Vous pourrez également nous renvoyer vos revendications par courriel.

À l'issue de cette consultation, nous nous engageons à porter vos revendications auprès de l'Administration.

Nous exigerons de cette dernière qu'elle nous réponde sous 15 jours.

À défaut de réponse ou de réponse insatisfaisante, nous engagerons un processus d'action pour faire aboutir vos revendications.

Nous savons pouvoir compter sur votre participation.

Pour l'UNSA Douanes, nous recevrons vos expressions par messagerie : [unsa-lille@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa-lille@douane.finances.gouv.fr)

Vous pouvez consulter le courrier des agents de la DR de Dunkerque sur notre site internet :

[http://www.unsadouanes.fr/fr/lettre\\_ouverte\\_dunkerque\\_22\\_fevrier-2019](http://www.unsadouanes.fr/fr/lettre_ouverte_dunkerque_22_fevrier-2019)

Pas moins de 31 demandes ont été adressées à la direction concernant notamment la rémunération, la retraite, les carrières, la santé ou les conditions de travail.

Cela démontre les préoccupations fortes et légitimes des agents, à l'opposé de celles de nos dirigeants bien plus occupés à remettre en cause nos droits et nos garanties. Un important conflit social se prépare en douane, car l'appel des Dunkerquois résonne au-delà des Hauts-de-France. Une intersyndicale nationale s'est formée et organisera des actions de recueil similaires dans tous les territoires.



**À tous, douanières et douaniers, le moment est venu de se faire entendre, de se faire respecter et d'être reconnus à la juste valeur de notre investissement quotidien au service de l'État et du public : EXPRIMEZ-VOUS !**

# CTSD des Hauts-de-France

Compte-rendu de la séance du 25 février 2019 à Lille

## Le DI ouvre la voie du « NO DEAL »

Ce lundi 25 février 2019, s'est tenu au siège de la Direction Interrégionale, un Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD) reconvoqué suite aux nombreux votes unanimes contre les projets présentés les 12 et 15 février à Lille.



Les débats ont vite tourné court puisque le directeur interrégional, président de la séance, n'avait aucune modification à proposer par rapport à ses projets initiaux (compte-rendu à lire sur notre site : [http://www.unsadouanes.fr/fr/Cr\\_du%20CTSD\\_des\\_12\\_et\\_15\\_f%C3%A9vrier\\_2019](http://www.unsadouanes.fr/fr/Cr_du%20CTSD_des_12_et_15_f%C3%A9vrier_2019))

Les organisations syndicales avaient d'ailleurs précisé en entamant la séance, qu'elles refuseraient de voter sur des créations ou modifications de services pour lesquelles le CHS-CT n'aurait pas été saisi préalablement, conformément à l'article 48 du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

**L'UNSA Douanes a dénoncé avec force le calendrier insensé proposé par l'administration.** Cela fait des mois que nous avons prévenu sur le niveau insuffisant de préparation au Brexit ; nos dirigeants ont toujours répondu qu'il n'était pas nécessaire de s'alarmer et d'attendre au contraire un accord entre l'Union Européenne et les Britanniques pour organiser tranquillement les services douaniers.

Aujourd'hui, il y a le feu à tous les étages ! On nous demande de régler en moins de quinze jours la mise en place de six services majeurs répartis entre Lille et le littoral, qui impacteront des centaines d'agents.



Nos représentants se sont même posés la question de la remise en cause de l'instance réunie. En effet, imposer un train de réunion sur quelques jours et ne rien modifier aux projets initiaux, cela ressemble beaucoup à un passage en force ! L'administration se moque bien de l'avis des représentants des personnels élus.

Ainsi, et sans pour autant remettre en cause le travail d'arrache-pied fourni par les agents de la DI des Hauts-de-France, **l'UNSA Douanes n'a pas voulu assumer ce calendrier au risque d'établir des structures non viables. L'administration engagera sa seule responsabilité et nous travaillerons dans une plus grande sérénité par la suite, pour amender au besoin l'organisation des nouveaux bureaux et brigades.**

A noter toutefois le débat sur le rythme de travail des bureaux de contrôles de Calais et Dunkerque, dans lesquels des agents des opérations commerciales devront exercer en H24 sans aucune convention collective. Seules les textes de base seront appliqués, ce qui prive de fait les futurs agents d'un système de compensation soit en heures, soit en bonification.

**C'est un déni complet de la part de l'état-employeur concernant l'impact du travail de nuit, en cycle irrégulier, sur la santé des personnels.**

**L'UNSA douanes mènera le combat nécessaire pour obtenir la reconnaissance de cette pénibilité.**

Après ce constat de blocage au sujet du Brexit, nous avons pu aborder le point consacré au BOP 2019 sur les effectifs.

Là encore, le désaccord est total. Le calibrage des nouveaux services n'est pas établi sur des éléments concrets. Pour rappel, l'UNSA Douanes demande à minima 900 recrutements supplémentaires pour le Brexit, soit au moins 200 agents de plus que ce qui est prévu par la DG.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons également des attentes quant aux services déjà en place et qui manquent de personnels. D'après la DI, l'impact Brexit est nul pour toute la DR d'Amiens, pour celle de Lille hormis Lille gare et pour la résidence d'Arras.

C'est même pire que ça, puisque nos responsables locaux ont été pris en flagrant délit de mensonge, ce que le droit français qualifierait de diffamation !

En effet, lors de l'observatoire de dédouanement qui s'est tenu en novembre 2018, les représentants de l'administration avaient indiqué que l'étude des trafics de dédouanement des bureaux de la DI, ne conduirait pas à la révision des Emplois de Référence (ER), ni à la réorganisation des services, tant que la transformation des PDU et PDD ne serait pas pleinement effective.



A peine trois mois plus tard, nous apprenons que les bureaux d'Arras, Compiègne et Saint-Quentin perdaient un emploi chacun. Et, pour gérer la pénurie d'effectifs réelle, Saint-Quentin perd un autre emploi transféré à Amiens, tout comme Valenciennes qui en perd deux pour renforcer Lesquin.

**S'il est évident que Amiens et Lesquin ont besoin de personnels en plus, le faire au détriment d'autres bureaux, au motif de « pallier la surcharge de travail liée à la montée en puissance des DCN », c'est faire preuve de peu de considération envers les agents des bureaux de Saint-Quentin et Valenciennes, qui sont pleinement trompés !**

**Ce mensonge est une trahison qui ne doit pas rester sans réaction, nous y veillerons !**



C'est ainsi que s'est refermé ce CTSD reconvoqué, qui restera dans les annales comme une séance verrouillée à double tour. Le DI n'avait aucune capacité à faire bouger les lignes du projet administratif qui semble bien avoir été préparé à Montreuil. C'est pourtant bien le DG qui avait renvoyé au niveau local les discussions autour de la mise en œuvre des services « Brexit ».

Et c'est toujours notre DI qui, par loyauté auprès de ses responsables, présente un Plafond Autorisé d'Emplois 2019 comportant des suppressions de postes à la veille du Brexit. Vous aurez compris à la lecture de notre compte-rendu, l'écœurement de nos représentants au moment de quitter la séance.

Ces dernières suppressions d'emplois sont inadmissibles, à l'image du mépris du gouvernement à l'encontre des agents du secteur public. Nous ne pouvons que vous encourager à répondre à l'appel de l'intersyndicale douanière sur le grand débat des douaniers (lire en page 1)

## **HARO sur les droits des fonctionnaires !**

### **La rapporteuse du projet de réforme s'en défend...**

Dans un article paru dans *Acteurs Publics* du 20 février 2019, Émilie Chalas déclare : « *Nous aurons le courage de percuter le mode de fonctionnement des syndicats [...] La souplesse ne doit pas être un gros mot dans la fonction publique* »

Pour la situer, Mme Chalas est députée LREM et future rapporteuse du projet de réforme de la fonction publique. Éluë en 2017 dans la 3e circonscription de l'Isère, elle est titulaire par concours du grade d'ingénieure territoriale (FPT). Elle a d'abord exercé en qualité de responsable du service urbanisme dans une commune de l'Isère, puis en tant que responsable de la direction RH avant d'être nommée directrice générale des services toujours dans la même commune. Elle est donc censée connaître notre environnement professionnel.



Toutefois, d'après les propos rapportés par le journaliste, Mme Chalas ne semble pas vivre pas sur la même planète que nous et s'attaque aux syndicats pour mieux duper les agents, qui seront bien les grands perdants de cette réforme.

Nous citons : « *Sur les commissions administratives paritaires (CAP), les critiques des organisations syndicales sont légitimes, puisqu'on leur ôte une partie de leur pouvoir et donc la possibilité de capter des adhésions. Mais en aucun cas les syndicats ne sont la cible. Il était nécessaire de lever l'opacité prégnante sur les CAP et de rendre plus transparentes, objectives et justes les décisions individuelles. C'est une demande forte des agents publics. Ça suffit, l'opacité et les passe-droits ! Nous aurons le courage de percuter le mode de fonctionnement des syndicats.* »

À l'UNSA, nous trouvons particulièrement gonflé de parler d'opacité et de passe-droits au sujet des CAP. C'est au contraire grâce aux CAP que nous pouvons rétablir les agents dans leur droit, ce qui se produit dans de nombreuses séances.

La suppression des CAP pour les mutations et les promotions, à compter de 2022, va bien donner la possibilité à l'administration de gérer ces dernières en toute opacité. Il est trop tôt pour lancer des procès d'intention, mais cette loi va bien enfoncer un droit pour les agents. Le gouvernement actuel, dont la fibre anti-fonctionnaire et anti-syndicat est patente, cherche à mettre en opposition agent et syndicat pour faire passer sa réforme. Ils n'ont décidément aucun complexe à mettre en œuvre leur campagne démagogue !

### Des réformes conséquentes pour tous les agents



Pour rappel, l'UNSA Fonction Publique relève que le projet de loi, qui sera présenté le 27 mars, acte une régression des droits des agents publics. Les employeurs publics s'éloignent encore plus de l'exemplarité.

Ainsi la **disparition des missions des actuelles CAP** (avis sur les mobilités et les promotions) et leur transformation renforceront l'individualisation des relations entre le supérieur hiérarchique et l'agent au risque d'altérer le fonctionnement des services publics.

La fusion des CHSCT et leur dilution dans une instance unique se traduiront par un affaiblissement de la protection et de la santé des agents au moment même où des restructurations intenses se profilent.

La possibilité renforcée de **recourir à des contractuels précaires** plutôt qu'à des titulaires accentuera la dégradation du service public alors que les services publics doivent être modernisés et renforcés pour améliorer l'offre de service au plus près des citoyens.

D'autre part, huit organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CGC et CFTC) ont décidé d'écrire au Premier Ministre pour exiger :

- une revalorisation salariale de tous les agents publics ;
- une suspension de ce projet de loi sur la fonction publique pendant la période du grand débat.

Une pétition est en ligne pour la revalorisation du pouvoir d'achat : [signer la pétition](#)



([https://secure.avaaz.org/fr/community\\_petitions/Edouard\\_Philippe\\_Premier\\_ministre\\_Ameliorer\\_nos\\_salaires\\_je\\_signe/dashboard/](https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Edouard_Philippe_Premier_ministre_Ameliorer_nos_salaires_je_signe/dashboard/))

Retrouvez toute notre information sur le site internet UNSA Douanes,

rubrique **LES SECTIONS** puis **HAUTS-DE-FRANCE** :

<http://www.unsadouanes.fr/>

Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion :



**Gestion en ligne**

Gérez votre adhésion et payez votre cotisation en ligne ! 

Le screenshot du site internet UNSA Douanes. Le header contient le logo UNSA Douanes et des liens vers 'LE SYNDICAT', 'LES SECTIONS', 'LES PUBLICATIONS' et 'LA VIE DE L'AGENT'. Le contenu principal est divisé en plusieurs sections : 'ACTU...' avec 'PRIME BREXIT', 'ADHESION EN LIGNE', 'GALERIE PHOTOGRAPHIQUE', 'UNION DES DOUANIERS EN TENUE', et 'UNION DES RETRAITES DES DOUANES'. En bas, il y a des 'PUBLICATIONS REGIONALES' et 'NATIONALES', dont une déclaration liminaire datée du 07 février 2019.